DLP10-3-83124910

AVERTISSEMENTS AGRICOLES



Ministère de l'Agriculture
Service de la Protection des Végétaux
Chemin d'Artigues - 33150 CENON

Aquitaine
Dordogne-Gironde-Landes-Lot&Garonne-Pyrénées Atlantiques



Abonnement annuel 100 F

(56) 86.22.75

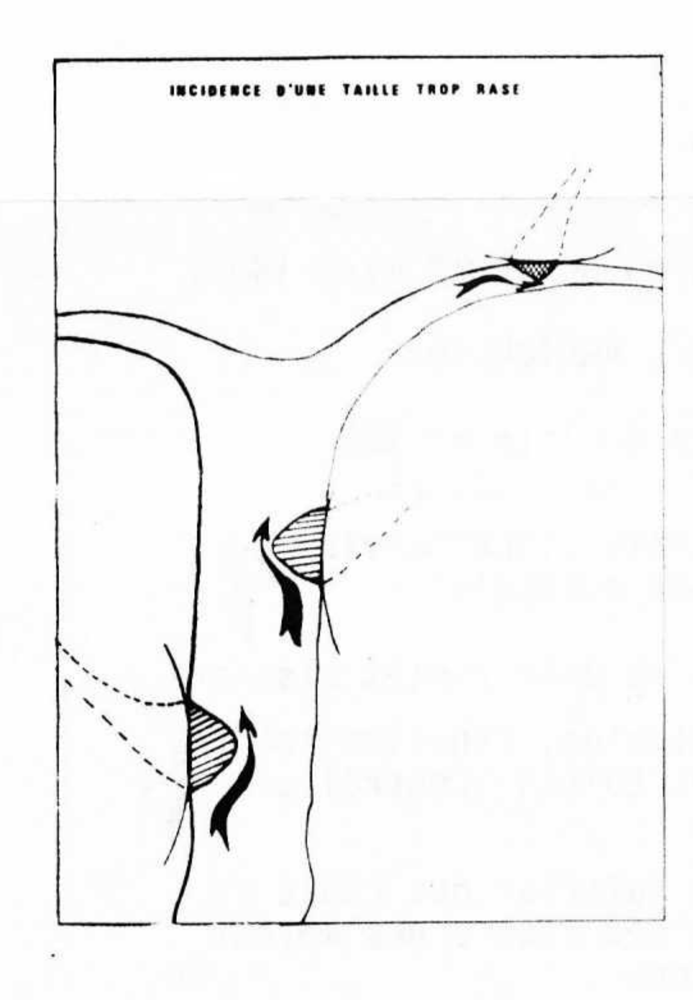
Bulletin Technique n° 5 - Vendredi 4 Mars 1983

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gerant : A. GRAVAUD
Publication périodique
Inscription à la CPPAP n 524 AD
ISSN n 313244253.00016
Régisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46 X

VITICULTURE

QUELQUES RAPPELS ELEMENTAIRES SUR LA TAILLE DE FORMATION DES JEUNES VIGNES

Nous avons pu observer en Gironde, au cours de ces dernières années et principalement en 1982, les conséquences néfastes des tailles mal conçues lors de la formation des jeunes vignes. Les accidents rencontrés ont été suffisamment nombreux pour que nous rappelions brièvement quelques principes élementaires sur cette taille de formation. La connaissance de ces éléments peut permettre d'éviter des malformations allant jusqu'à la mort lente ou brutale des ceps dans les cas les plus graves mais ayant toujours des incidents sur la vigueur, la productivité et la longévité des ceps dans les cas plus bénins.



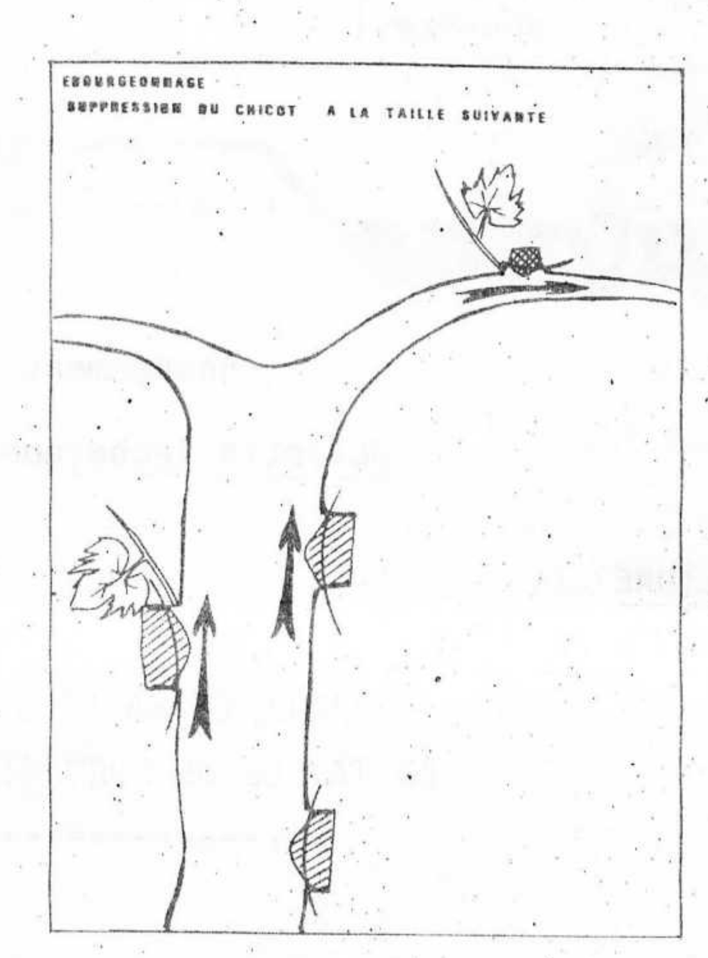
La suppression d'un sarment se traduit par une plaie de taille. A partir de celle-ci, il se forme une nécrose en surface mais aussi en profondeur dont l'importance est fonction du diamètre du bois supprimé. Lorsque cette taille est faite sur empattement, notamment sur le tronc, la formation interne de ce "bouchon" de bois sec gêne la circulation de la sève. On observe alors généralement un dépérissement progressif du cep entre la seconde et sixième année de plantation. Ces symptômes extérieurs se traduisent par certaines pousses chétives avec un feuillage jaunissant notamment dans les zones internervaires des limbes,

.../...

P506

avec une chute prématurée de ce feuillage et un aplatissement des troncs au niveau des anciennes plaies. Par la suite, généralement à partir de la 7ème année, du fait de l'accroissement du diamètre des bois, si le cap difficile est surmonté, la sève peut reprendre une circulation apparemment normale et les symptômes disparaître.

Pour éviter cet accident de nature essentiellement mécanique, quelques précautions sont nécessaires. On aura soin d'éviter les tailles sur empattement en laissant un "chicot" de quelques millimètres dont la longueur sera proportionnelle au diamètre de la plaie envisagée. Dans ces conditions, le "cône" de bois se formera à l'intérieur du chicot et n'empêchera pas la circulation de la sève. En végétation, on procèdera à l'ébourgeonnage des yeux latents ayant éventuellement démarrés sur le chicot. Ce dernier sera rabattu sur son empattement à la taille de l'année suivante.



Il est évident que cette méthode présente l'inconvénient de laisser sur les souches des chicots "inesthétiques" et des éventuels départs anticipés nécessitant des ébourgeonnages en saison. Cette opération nous semble cependant indispensable si l'on veut éviter ces désordres internes dont les conséquences ne sont pas négligeables.

LE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

sera présent au

SALON DE L'AGRICULTURE

qui se tiendra à Paris, Porte de Versailles, du 06 au 13 mars 1983.

Section MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Bât. 2 2. Allée K.
Stand Direction de la Qualité n° 333

Une information vous sera présentée sur le thème : "Le Service de la Protection des Végétaux et le développement agricole" :

- L'Articulation de nos différentes missions :

  Avertissements Agricoles, Expérimentation, Diagnostic en laboratoires, Contrôles phytosanitaires.

- Pour une meilleure maîtrise des coûts de production dans la sécurité : des moyens modernes et cohérents.